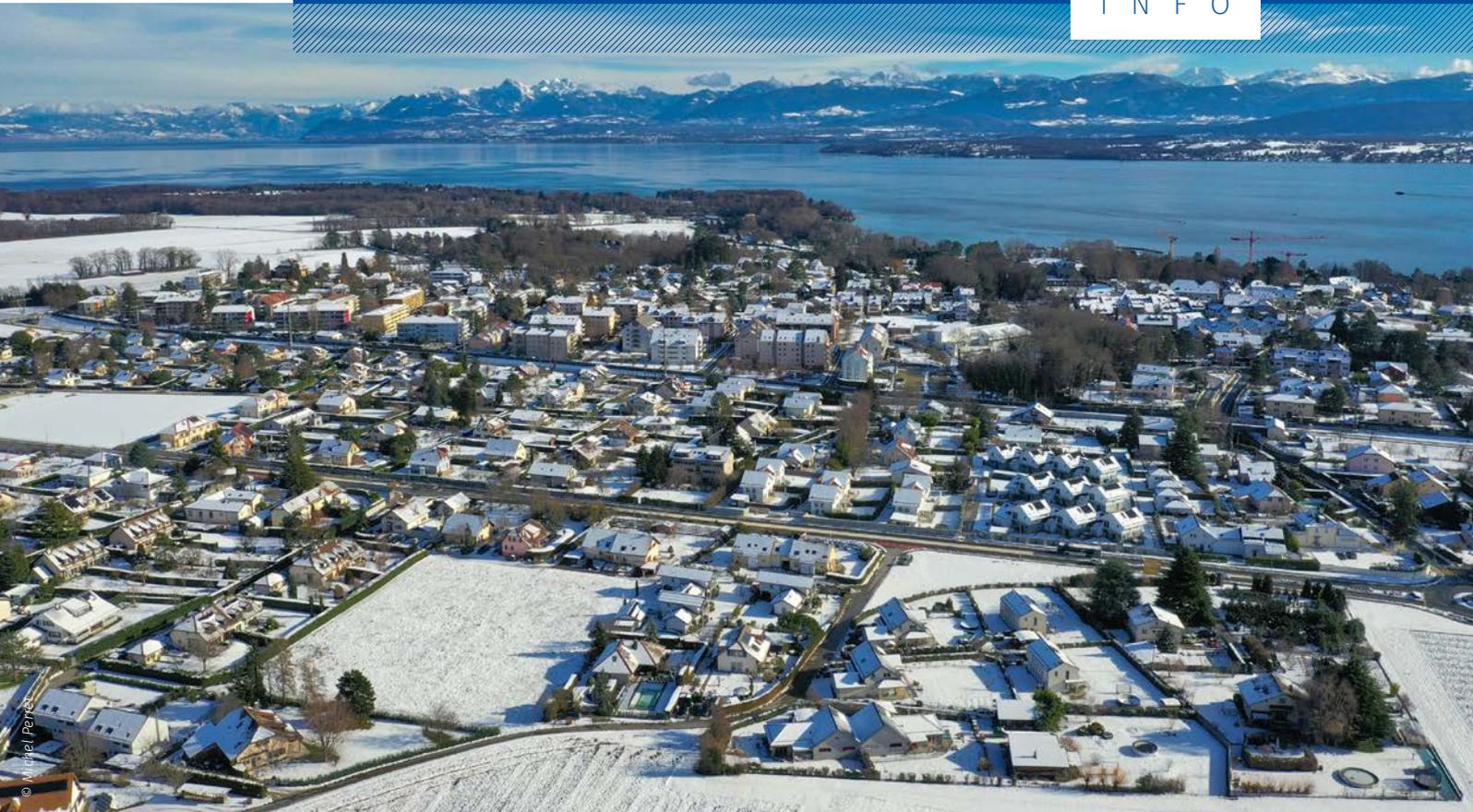




PRANGINS

I N F O



© Michel Perret

Monsieur Diakoff
Municipal

La sécurité à Prangins

Le nombre d'incivilités à Prangins est en hausse depuis plusieurs années. Faut-il chercher la cause dans la crise liée au Covid 19? Ou bien faut-il y voir plutôt un signe de notre époque actuelle? Le temps où nous pouvons laisser nos monuments et nos maisons sans surveillance semble s'éloigner irrémédiablement.

En 2020, 23 actes d'incivilités ont été répertoriés, 47 actes d'incivilité en 2021! La liste est longue: de nombreux tags – parfois injurieux, des poubelles incendiées, un container jeté dans le lac, du verre brisé, de nombreux déchets qui jonchent les espaces publics, un radar généreusement maculé, la chaire de notre temple vandalisée, et même une voiture volée devant la salle des Morettes! Certains lieux sont particulièrement touchés: la salle de spectacle des Morettes, les bâtiments scolaires, l'espace publics de détente des Abériaux, les murs anti-bruit des CFF ou du passage sous voie. Au-delà des coûts

induits, ces incivilités peuvent aussi éroder à terme le sentiment de sécurité dans notre village.

Il existe plusieurs réponses à cette problématique. D'abord, la Police Nyon Région (PNR) est attentive au phénomène. Elle agit sur plusieurs plans, notamment en intensifiant sa présence et en menant des actions ciblées. Elle invite néanmoins les citoyens de Prangins à contribuer à lutter contre ces agissements en signalant immédiatement à la police tout comportement suspect ou toute infraction. Ensuite, la Municipalité prévoit la pose de caméras de vidéoprotection supplémentaires près des bâtiments communaux avec la sécurité de nos enfants en ligne de mire. Ce dispositif devrait améliorer la sécurité tout en respectant la vie privée.

En conclusion, il est à espérer que ces réponses diminueront le nombre d'incivilités à la satisfaction de la population.

La Municipalité a fait avancer les projets pour la Commune et ses habitants

Préavis municipaux déposés entre le 1er juillet et le 31 décembre

- No. 20/22** Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires - Retiré
- No. 21/22** Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 155'200.- TTC sur le préavis N° 49/20 relatif aux travaux pour la reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon
- No. 22/22** Arrêté d'imposition pour l'année 2023
- No. 23/22** Demande de crédit de CHF 190'000.- TTC pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes - Retiré
- No. 24/22** Modification du Règlement du personnel communal
- No. 25/22** Situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins
- No. 27/22** Budget 2023
- No. 28/22** Demande de crédit de CHF 133'600.- TTC pour la pose de longrines en béton et le remplacement des rails de guidage à la déchetterie en Messerin

No. 29/22 Demande d'un crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins

No. 30/22 Modification du règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Rapport-préavis municipaux déposés entre le 1er juillet et le 31 décembre 2022

No. 26/22 Réponse municipale au postulat de Monsieur le conseiller communal Yvan Bucciol « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »

No. 31/22 Planification de la mobilité: zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce

Préparation aux risques de pénurie d'énergie en 2023 et Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Pour minimiser les risques de pénurie d'énergie, la Confédération a sensibilisé dès le mois de septembre la population à des mesures d'économie d'énergie (électricité et gaz). Au sein du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a demandé aux communes vaudoises de mettre en place des économies d'énergie et de préparer une gestion de crise.

Les risques de pénurie d'électricité concernent les 3 premiers mois de l'année 2023. Si les mesures d'économie ne suffisent pas, la Confédération pourrait ordonner des délestages d'électricité (coupures volontaires de courant par cycle de 4 heures par région). La survenue d'un tel scénario est peu probable, mais il faut néanmoins s'y préparer.

Les communes ont notamment dû organiser des Points de Rencontre d'Urgence (PRU) où la population pourrait trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication. A Prangins ce PRU est prévu à l'abri de la protection civile au Collège de la Combe, Rue de la Gare 13, dont l'autonomie en cas de coupure d'électricité sera garantie. Le PRU sera également équipé d'une radio fournie par



© Commune de Prangins

le Canton qui permettra de communiquer. Par ailleurs, des mesures de préparation au délestage ont également été prises au sein des infrastructures d'évacuation et d'épuration des eaux.

Entrée en vigueur du Règlement général de Police de Prangins

La Commune s'est dotée d'un nouveau Règlement général de Police pour faire suite à l'entrée en vigueur du Règlement intercommunal général de l'Association de communes Police Nyon Région qui regroupe les communes de Nyon, Prangins et Crans. Ce nouveau règlement est entré en vigueur dès début juillet 2022. Le règlement est accessible ci-après:



Entrée en vigueur du Règlement concernant l'usage du domaine public

La Commune a modernisé son Règlement concernant l'usage du domaine public. L'ancien règlement, daté de 1989 se limitait à une simple tarification; la situation actuelle demandait ainsi des compléments et une mise à jour importante du document. Le règlement est entré en vigueur dès septembre 2022. Le règlement est accessible ci-après:



Entrée en vigueur du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Le règlement communal révisé sur l'évacuation et l'épuration des eaux adopté par le Conseil communal dans sa séance du 23 mars 2022 est entré en vigueur en octobre 2022. Il met à jour sa version antérieure qui datait de 2003 et n'était plus en conformité avec les obligations cantonales. En effet, la loi prévoit que les coûts d'épuration et d'entretien doivent être entièrement couverts par les taxes affectées et non par l'impôt. Ce règlement fixe notamment les plafonds des taxes qui

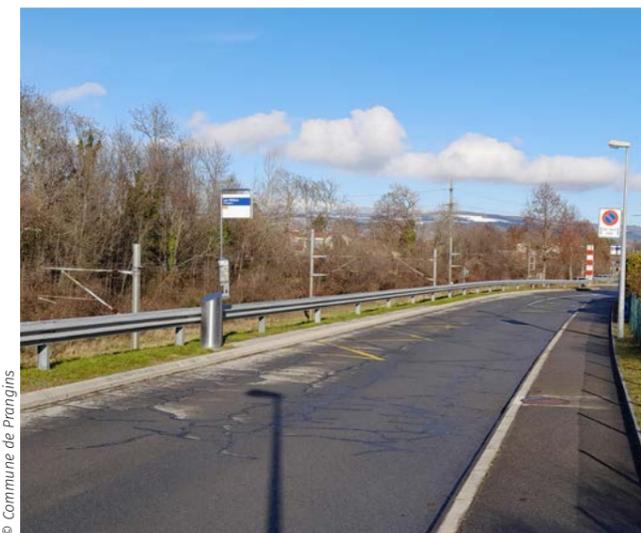
peuvent être perçues, qu'elles soient uniques au moment de la construction d'un nouvel objet ou annuelles. Les taxes annuelles comprennent la taxe d'épuration et celles d'entretien des collecteurs eaux claires d'une part, et eaux usées de l'autre. Le montant des taxes 2023 sera déterminé en début d'année en fonction des coûts effectifs 2022.



Raccordement à la STEP de Nyon

Le Canton, dans le cadre de son Plan cantonal micropolluants qui vise à rationaliser l'épuration par des mesures de régionalisation, a indiqué dès 2012 à la Commune de Prangins que ses eaux usées devraient être redirigées vers une STEP régionale et que la construction d'une nouvelle STEP à Prangins même n'était pas envisageable. La STEP actuelle de Prangins résiste encore aux aléas du temps, mais une solution la plus rapide possible devait être trouvée. Pour des questions de dé-

lais, donc, mais aussi de proximité et donc de coûts, le Conseil communal s'est rallié à la proposition de la Municipalité d'entreprendre des travaux de raccordement vers la Ville de Nyon pour épurer ses eaux à la STEP de l'ASSE (ASSE45), plutôt que la nouvelle STEP à Gland sur le site du Lavasson (APE45) qui ne sera pas réalisée avant 2028. Pour suivre cette décision, une demande de crédit de réalisation des travaux de raccordement sur la RC1 est en préparation.



© Commune de Prangins

Nouvelle mise à l'enquête de la réfection de l'abribus à la route des Mélèzes

Le projet de l'arrêt de bus des Mélèzes, le long du chemin de la Redoute, doit être remis à l'enquête. Celle-ci est ainsi prévue pour janvier 2023 afin de ne pas entraver aux fêtes de fin d'année et de permettre aux habitants d'en prendre connaissance en toute quiétude. La nouvelle enquête remplacera celle qui a eu lieu du 13 septembre 2022 au 12 octobre 2022. Les oppositions qui ont été déposées lors de cette première enquête sont caducs et ne seront pas traitées. Il appartient à tout intéressé de formuler une nouvelle opposition s'il l'estime opportun.



© Sigfredo Haro

Nouvel huissier à la Commune

La Municipalité de Prangins a le plaisir d'annoncer que Monsieur Alain Morin est le nouvel huissier de la Municipalité. Monsieur Morin, citoyen Pranginois est donc en charge de la préparation des divers apéritifs organisés par la Municipalité. Monsieur Morin est également huissier auprès du Conseil communal ainsi qu'auxiliaire à la cantine scolaire. La Municipalité lui adresse ses plus vifs remerciements pour son engagement auprès de sa commune.

Fête au village 2022

Le week-end du 3 et 4 septembre, l'Union des sociétés locales (USL) a une nouvelle fois organisé la fête au village sous la dénomination « Prangins en fête ». A cette occasion, la Municipalité a eu l'heureuse occasion de rencontrer les nouveaux habitants de Prangins qui ont bénéficié d'un apéro officiel en compagnie de l'Exécutif pranginois. Malgré les aléas de la météo, les festivités ont pu continuer avec de nombreuses activités et des concerts. Le dimanche a laissé place à un vide-greniers, plusieurs stands d'artisans de la région ainsi que divers ateliers et activités pour les enfants. La Municipalité tient à remercier l'USL pour toute l'organisation et le bon déroulement des activités.



© Commune de Prangins

Colonne de gauche depuis le fond: G. Bachmann (Présidente du Conseil communal), D.-E. Christin (Syndique), J. de Wolff (Municipal).

Colonne de droite depuis le fond: A. Durgnat-Levi (Municipale), M.-C et F. Bryand (ancien Syndic), J.-M. Bettems (Municipal).

1^{er} août 2022

La Municipalité a eu le plaisir de participer aux festivités du 1^{er} août 2022 aux Abériaux, organisée par l'Union des sociétés locales (USL) de Prangins. A cette occasion, la Municipalité a pu offrir une verrée à la population pranginoise. Il s'en est suivi la partie officielle avec le message des autorités présenté par Madame Alice Durgnat-Levi et une allocution de Pécut, dessinateur. Les habitants de Prangins ont ensuite bénéficié d'un spectaculaire spectacle de son et lumière laser. La Municipalité remercie vivement l'USL.

De gauche à droite: J. de Wolff (Municipal), A. Durgnat-Levi (Municipale), D.E. Christin (Syndique), I. Diakoff (Municipal), J.-M. Bettems (Municipal)



© Commune de Prangins

Clean up Day 2022

Le samedi 17 septembre, la Municipalité a organisé une action de collecte et de ramassage de déchets dans le cadre de la campagne nationale intitulée « Clean-Up-Day ». Les habitants ont donc été conviés à se joindre à cette action afin de ramasser des déchets sauvages sur diverses zones du territoire. En présence du Municipal Jean-Marc Bettems, responsable du service Travaux publics, voirie, déchets & espaces verts, de nombreuses personnes, enfants comme adultes, ont œuvré en faveur d'un espace public accueillant et propre. La Municipalité, qui participe de longue date à de telles actions de sensibilisation auprès des citoyens, ne peut que se réjouir de l'importance portée par les habitants à la thématique de la gestion des déchets.



© Commune de Prangins

Des participants de tous âges ont pris part à la « Clean Up Day 2022 »

Participation de la Commune à Cyclomania 2022

Du 1^{er} au 30 septembre 2022, et pour la deuxième année consécutive, les Communes de Nyon, Prangins et Gland ont lancé un défi à leurs habitants: rouler le plus possible à vélo durant tout le mois de septembre afin de collecter des points et gagner des prix. Plus de 300

personnes ont participé au défi, dont les membres de la Municipalité, pour un impressionnant total de plus de 20'000 km parcourus! La Municipalité de Prangins se réjouit de pouvoir réitérer le défi avec ses communes voisines pour l'année 2023.



© Cyclomania

Un nouveau terrain synthétique aux Abériaux!

La Municipalité de Prangins a inscrit dans son programme de législature 2021-2026 la volonté de soutenir les activités sportives, d'adapter les infrastructures aux besoins des utilisateurs et d'améliorer le terrain de football. Le terrain naturel situé aux Abériaux ne correspond plus aux besoins actuels du football club de Prangins (FC Prangins Sport) qui compte plus de 300 membres et 20 équipes. La présence d'argile dans les sols ne permet pas une bonne infiltration de l'eau de pluie dans le sol. L'absence de drainages restreint l'utilisation du terrain principalement à la bonne saison. Le nouvel équipement permettra aux joueurs de s'entraîner toute l'année.

A la suite de nombreux échanges avec la direction du FC Prangins Sport ainsi que du dépôt d'une interpellation au Conseil communal à ce sujet, la Municipalité, en novembre 2022, a jugé qu'il était temps de doter le FC Prangins Sport d'un terrain synthétique neuf. En conséquence, la Municipalité présentera début 2023 une proposition d'investissement d'environ CHF 2'000'000.- sous forme de préavis pour un terrain synthétique neuf. C'est le Conseil communal qui décidera s'il accepte ou pas de faire un tel investissement. La Municipalité tient à féliciter Monsieur Devillé, Président du Club, de l'ex-



© Michel Perret

cellent travail accompli au sein du FC Prangins Sport, récompensé par cette magnifique promotion en 2^{ème} ligue régionale de la première équipe.

Inauguration de la nouvelle ressourcerie à la déchèterie

Depuis le 1^{er} septembre 2022, une ressourcerie est à la disposition de la population à la déchèterie En Messerin. Ce nouvel espace de récupération est dédié à l'échange d'objets de seconde main encore en bon état. Il permet à la population de déposer et récupérer toute une série d'objets afin qu'ils retrouvent une nouvelle vie. Sous la supervision de la Municipalité et des collaborateurs de la déchèterie, la gestion de cet espace ainsi que l'accueil des personnes souhaitant bénéficier de la ressourcerie sont assurés par une équipe de bénévoles pranginoise. Son inauguration a eu lieu le 15 octobre 2022 en présence de Monsieur Jean-Marc Bettems, Municipal responsable du Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, sous la forme d'un apéritif offert par la Municipalité. Les horaires de la ressourcerie sont le mercredi après-midi et le samedi toute la journée durant les heures d'ouverture de la déchèterie.



© Commune de Prangins

De gauche à droite: J-M. Bettems (Municipal), J. Anderegg, M. Hunsperger, A. Bettems, H. Freitag

Lancement des réseaux sociaux de la Commune de Prangins

A la mi-octobre, la Municipalité a lancé la page Instagram, sous le nom de @commune_de_prangins et Facebook de la Commune de Prangins, toutes les deux dédiées à la Commune et à ses habitants. Les citoyens y retrouveront ainsi toutes les dernières informations concernant notamment les projets de la

Municipalité et de leur avancement ainsi que toutes les informations importantes concernant leur commune.



Facebook Instagram



© Pierre Morry

Open Swim Stars 2022

Sous l'impulsion de Messieurs Igor Diakoff, Municipal en charge du Service Culture, et Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, l'Open Swim Stars a pu trouver un nouvel écrin à Prangins, à la plage de Promenthoux. Cet évènement de nage libre dans le lac à travers cinq catégories différentes dont le 400m en famille, le relais 4x500m ou encore l'épreuve de 5km. Cette manifestation a réuni, le dimanche 31 juillet, quelque 280 participants, représentant un réel succès pour une première édition à Prangins.



J-M. Bettems (Municipal) à gauche accompagné de l'équipe de l'Open Swim Stars

© Open Swim Stars



© Michel Perret

Réouverture du Pont de la Redoute

Après plus d'une année de reconstruction, le pont de la Redoute – trait d'union entre Prangins et Nyon – a rouvert à la circulation le 31 octobre. L'élargissement de l'ouvrage a permis d'y intégrer des voies piétonnes et cyclables. Avec ces travaux s'achève le réaménagement du chemin éponyme en zone 30 km/h. Son inauguration officielle aura lieu en printemps 2023.

La déviation de la ligne de bus 805 Nyon-Prangins par la route de l'Etraz reste toutefois en place jusqu'au changement d'horaire annuel, dimanche 11 décembre 2022.

Repas des aînés

La Municipalité a eu le grand plaisir de pouvoir réitérer le traditionnel repas des aînés après deux années d'absence en raison de la pandémie. Cette édition s'est déroulée le 8 décembre 2022 à la salle des Morettes. Les participants ont pu profiter d'un repas en présence de l'ensemble du collège Municipal. C'est avec plaisir que le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse recevra pour une prochaine édition les remarques et suggestions de ses aimables invités par courriel à affairesociales@prangins.ch ou par téléphone au 022 994 31 27



© Commune de Prangins

Accueil des nouveaux citoyens et naturalisés

Le 17 novembre, la Municipalité a pu à nouveau organiser une soirée pour célébrer les nouveaux naturalisés ainsi que les citoyens ayant atteint leur majorité au cours de l'année. En présence de plusieurs Municipaux, des membres de la commission

de naturalisation et de la présidente du Conseil communal, la soirée a débuté par une présentation des organes politiques et des institutions suisses et s'est terminée par un repas quizz des plus conviviaux.

Atelier participatif pour le Plan d'affectation communal (PACom)

A la suite de l'acceptation par le Conseil communal du préavis No. 9/2022, la Municipalité poursuit son travail de révision du Plan d'Affectation Communal (PACom, nouvelle terminologie en remplacement du Plan Général d'Affectation ou PGA). Le PACom est un document juridique de droit public qui divise l'ensemble du territoire d'une commune en zones (zone agricole, industrielle, villas, etc.) et définit leur périmètre et les règles générales applicables à chacune d'elles. Il indique des éléments comme le degré de sensibilité au bruit, l'utilisation du sol (droit à bâtir), l'implantation et la volumétrie des bâtiments autorisés, les aspects esthétiques, environnementaux ou encore les aménagements extérieurs, qui sont définis selon des critères impératifs. Le PACom actuellement en vigueur date de 1983 et peut être consulté sur le site de la commune sous Autorités/lois et règlements.

Au-delà de la mise en conformité du PACom au regard de la législation fédérale et cantonale qui a beaucoup évolué ces dernières années, notamment sur le plan environnemental, la révision vise à renforcer qualitativement le cadre règlementaire et à faciliter les processus des autorisations de construire. Dans le cadre de cette révision, la Municipalité a invité les habitants et habitantes de Prangins à un atelier participatif le samedi 24 septembre 2022. Celui-ci a rencontré un énorme succès avec 52 participants. Il sera suivi d'un nouvel atelier prévu en date du samedi 25 mars 2023, de 9h à 12h. La Municipalité remercie fortement les Pranginois pour leur participation à ces ateliers.



De gauche à droite: A. Buisson (Responsable du Service Urbanisme), E. Wallée-Kubota (Collaboratrice au Service Urbanisme), M. Giraut (urbanité), I. Giraut (urbanité), D.E. Christin (Syndique) et B. Marchand (Architecte-urbaniste)



Des Pranginois lors de l'Atelier participatif et élaboration du Plan d'affectation communal



Accueil parascolaire, un succès grandissant!

L'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) est un service mis en place par le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse, dont Madame Alice Durnat-Levi est en charge, destiné aux élèves scolarisés de la 5P à la 8P au sein de l'établissement primaire de la Combe. Avec grande satisfaction, la Municipalité constate que cette structure connaît un succès grandissant et que sa fréquentation ne cesse d'augmenter.

La nouveauté de cette année est l'ouverture de l'accueil les mercredis après-midi. Ceux-ci sont animés et pensés avec des activités en lien avec la découverte telles que des ateliers de cuisine, la confection de biscuits ou encore la visite de la caserne des Pompiers de Nyon. En tout temps, un échange au sujet du suivi de l'enfant ou encore des prestations du lieu peut être sollicité.



© Thomas Jantscher

Une nouvelle cabane à livres à votre disposition

Dans l'attente de l'arrivée des beaux jours, une nouvelle cabane à livres a été mise en place grâce au talent des collaborateurs communaux au port de Prangins, devant la buvette des Abériaux. La commission sociale passe régulièrement pour s'assurer que la cabane soit entretenue et que les livres dé-

posés soient en bon état. Cet endroit est un lieu d'échange: n'hésitez pas à partager vos coups de cœur littéraires avec vos concitoyens pranginois. De plus, un nouveau lieu de dépôt de livres est prévu pour printemps 2023, au bas du Château de Prangins, devant l'étang des Fossés.

Défi climat

Comme annoncé dans la dernière édition du Prangins Info, le défi climat a été lancé à la fin de l'été avec une trentaine de familles pranginoises. Celles-ci ont eu l'occasion de rencontrer les experts en bilan carbone de la Société Quantis, en évaluant leurs émissions de CO2 et en identifiant les pistes de réduction

à mettre en œuvre pour accéder graduellement à un mode de vie plus sobre en carbone. Une nouvelle séance de suivi a eu lieu en octobre 2022 avec les participants et la prochaine est agendée au 25 janvier 2023. Les résultats finaux sont attendus pour fin 2023.



Séance du défi climat en présence de (de gauche à droite): V. Tschopp (responsable du Service Environnement) S. Humbert (Société Quantis) A. Durnat-Levi (Municipale en charge du Service Environnement)



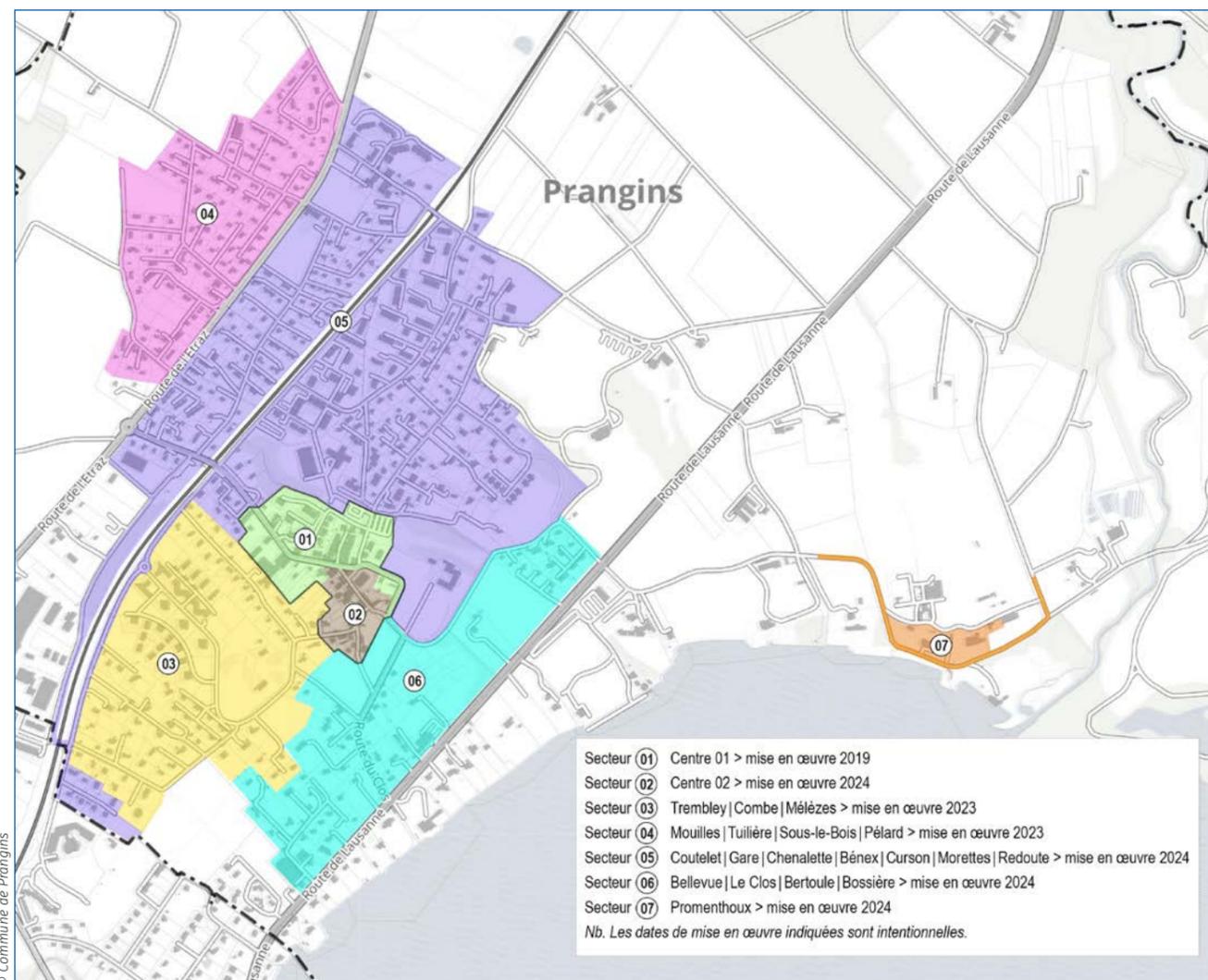
Introduction du 30 km/h sur tout le territoire bâti de notre village !

Un des grands axes du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité consiste à accompagner la croissance de mesures ambitieuses en faveur de la mobilité douce et de l'environnement, de concert avec les communes voisines.

Les objectifs de la Municipalité pour la commune et ses habitants sont notamment d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements pour vélos et piétons sur le territoire pranginois et de renforcer l'articulation entre tous les modes de transports en créant de nouvelles zones à vitesse modérée. Il s'agit également de poursuivre les projets d'envergure en faveur des déplacements doux, soit les passerelles Nyon-Prangins et Prangins-Gland ainsi que la requalification de la route du lac (RC1).

L'Exécutif souhaite que dans les deux prochaines années l'ensemble de notre village bénéficie de zones à vitesse modérée. Seuls les grands axes, soit la route de Lausanne (route du lac) et la route de l'Etraz resteront à 50 km/h. Cette volonté politique de modération du trafic à 30 km/h sur la zone urbanisée est un point clé pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements doux, et réduire les nuisances sonores. Le développement des différents secteurs de zone à vitesse modérée évoluera selon un calendrier propre à chaque secteur. Si vous souhaitez plus d'information sur la planification de la mobilité sur le territoire pranginois, le service Urbanisme se tient à votre disposition tous les matins sur rendez-vous urbanisme@prangins.ch

Zones à vitesse modérée projetées



Échos du Conseil Communal



Giovanna Bachmann
Présidente du Conseil communal de Prangins

Chères Pranginoises,
Chers Pranginois,

Je tiens une nouvelle fois à vous informer des sujets qui ont occupé votre Conseil Communal ces derniers mois.

Nous avons eu deux séances au mois de juin, dont une séance extraordinaire, afin d'avancer dans notre programme tout en évitant des séances qui se prolongent au-delà de minuit, vu qu'elles sont fatigantes pour nous tous !

Pendant la première séance du 15 juin, votre Conseil a travaillé sur le remplacement partiel du Columbarium, de l'exploitation d'un centre d'animation pour les jeunes et du remplacement d'un véhicule de transport et d'entretien à l'usage de la voirie.

De vives discussions ont eu lieu autour de ces trois préavis. Des questions en relation avec la nécessité (urgente ou non) du remplacement partiel du Columbarium ont fusé. Les avis étaient partagés au sein du Conseil et comme cela arrive parfois, après de longues discussions, le préavis a finalement été rejeté.

Les discussions autour du Centre d'animation ont surtout porté sur l'endroit choisi pour celui-ci, à savoir la salle du Vieux Pressoir. Afin de trouver un compromis, le Conseil a amendé le préavis en fixant un délai d'une année à la fin duquel le projet serait à nouveau évalué. Finalement le choix d'un véhicule électrique pour la voirie a été effectué dans une préoccupation climatique, qui a une importance particulière aux yeux du Conseil dans son ensemble, et le préavis a été approuvé.

Pour notre séance du 24 juin, nous avons consacré toute la séance et notre énergie aux préavis sur la Gestion et les Comptes. Nous avons en particulier discuté des aspects relatifs à l'administration de notre commune et les deux préavis ont été approuvés.

Notre dernière séance a été comme d'habitude suivie de notre repas traditionnel de fin d'année au cours duquel nous avons pu nous engager dans des discussions moins sérieuses. Ceci a été fait autour d'un verre et d'un bon repas, puisque maintenir une ambiance agréable et chaleureuse au sein du Conseil est très important pour nous. Nous avons beaucoup de chance parce que ceci est réellement le cas à Prangins.

Notre séance du 7 septembre était surtout consacrée à la discussion du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de L'ASSE à Nyon. Nous avons eu de longues discussions sur la meilleure façon de procéder, soit en allant vers Nyon où vers Gland et au final la solution vers Nyon a été privilégiée.

Pour notre séance d'octobre, nous nous sommes penchés sur les travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures. Le Conseil a estimé que ces travaux étaient vraiment nécessaires et a approuvé le préavis à l'unanimité avec un amendement de la part de la Commission ad hoc qui a travaillé sur ce préavis. L'arrêté d'imposition pour l'année 2023 était également à l'ordre du jour de notre séance.

Le Conseil a suivi le raisonnement de la Municipalité et a approuvé de taux de 55% proposé par celle-ci à la suite du Referendum de cette année.

Et finalement pendant notre séance de novembre, nous avons approuvé un crédit supplémentaire relatif aux travaux de reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon. Le dépassement avait été causé par le changement des normes de sécurité par le CFF après que le projet était déjà en cours.

Nous avons également discuté longuement sur l'offre culturelle à Prangins avec des suggestions d'amélioration de la part de la commission ad hoc. La

gestion des déchets était aussi à l'ordre du jour de cette séance avec la création d'une ressourcerie, sans oublier de mentionner plusieurs interpellations de la part de nos conseillers sur la façon dont la Municipalité estime faire des économies de gaz et d'électricité en cette période de crise énergétique.

Heureusement, le rôle de Présidente du Conseil Communal de Prangins n'est pas exclusivement fait de travail acharné.

J'ai en effet eu l'occasion de passer un excellent moment, le 17 novembre, en compagnie des nouveaux citoyens de Prangins (de jeunes qui venaient de fêter leurs 18 ans ainsi que des étrangers fraîchement naturalisés). Ce fut un agréable moment partagé autour d'une délicieuse fondue tout en répondant à un quiz très intéressant et informatif sur la Suisse et notre village.

Je tiens une nouvelle fois à féliciter le groupe gagnant composé de: Bastien Auberson, Nicolas De Wolff de Moorsel, Tom Studiger, Axel Christen et Alexis Bucciol.

Je profite également de cette opportunité pour vous informer que les 3 partis de notre commune sont toujours à la recherche de nouveaux membres. Si vous êtes intéressés de participer activement à la gestion de votre commune, prenez contact avec un de ses partis (lien ci-dessous) et venez assister à une de leurs séances. Cela vous motivera peut-être à vous porter candidat/e à un siège au Conseil communal en 2026.

Entente pranginoise
<https://www.ententepranginoise.ch/>

Alliance Liberal de Prangins
<https://alp-prangins.ch/>

Alternative pranginoise
<https://alternative-pranginoise.ch/>

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle année.

Horaires de fin d'année de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés durant les fêtes de fin d'année, du lundi 26 décembre au lundi 2 janvier inclus.

Les services qui délivrent des prestations techniques et d'urgence maintiendront des permanences durant cette période. Réouverture le mardi 3 janvier 2023.

Les séances du Conseil communal en 2023

- Mercredi 1er février 2023
- Mercredi 8 mars 2023
- Mercredi 5 avril 2023
- Mercredi 10 mai 2023
- Vendredi 23 juin 2023 à 18h
- Mercredi 6 septembre 2023
- Mercredi 4 octobre 2023
- Mercredi 8 novembre 2023
- Mercredi 6 décembre 2023

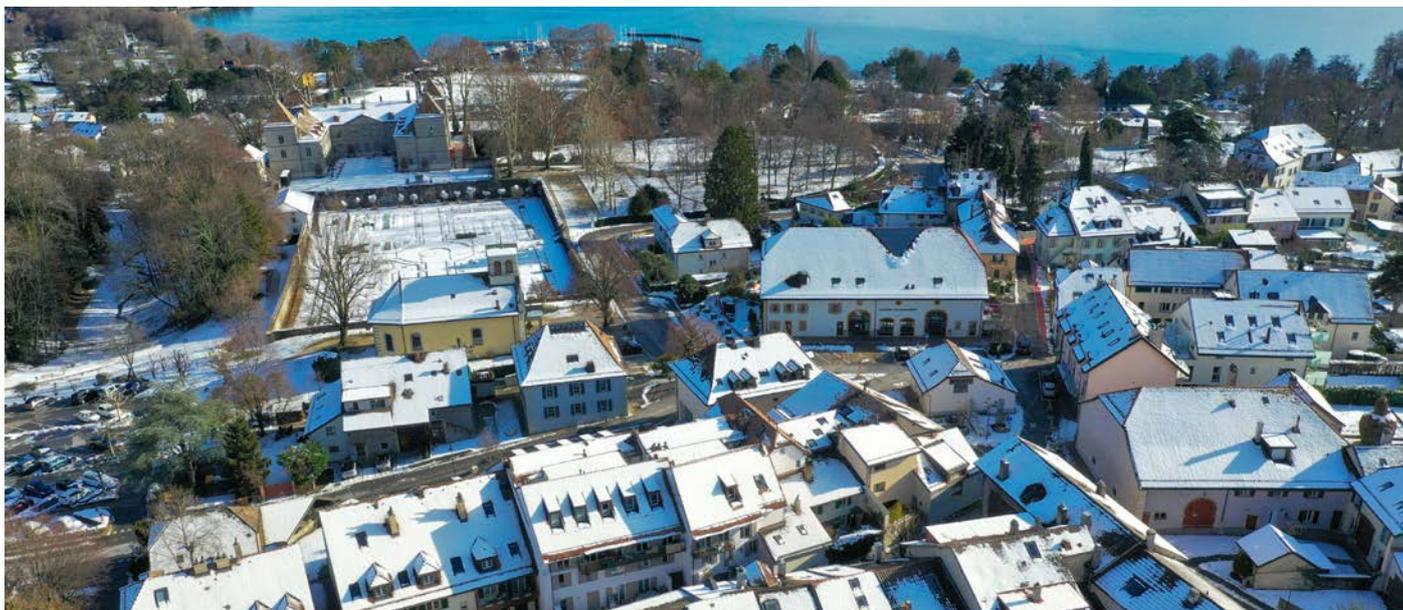
Dates à retenir:

25 janvier 2023

Défit climat, séance de suivi

25 mars 2023

Atelier participatif pour le plan d'affectation communal – de 9h à midi, sur inscription



© Michel Perret



**L'ensemble des Autorités politiques pranginoises
vous souhaite de lumineuses fêtes de fin d'année
et une transition sereine à 2023.**

Impressum

Editeur:

Municipalité de Prangins
La Place 2
1197 Prangins

Responsable: Municipalité,
Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique

Coordination: Secrétaire municipal
adjoint, Basile KAISER

Contact: greffe@prangins.ch

Web: www.prangins.ch

Graphisme & impression:

BSR Imprimeurs SA
Route de Begnins 14 - 1196 Gland
www.bsrimeurs.ch



PRIX WAKKER 2021

PRANGINS

PATRIMOINE SUISSE